USBTV4 - Droit de l'aménagement et de l'urbanisme

Mis à jour le 09-07-2025

Code : USBTV4

Unité spécifique de type mixte

3 crédits

Responsabilité nationale :
EPN01 - Bâtiment et énergie / Jean-Sébastien VILLEFORT

Contact national :
Chaire de construction durable
2 rue Conté
37.3.70
75003 Paris
01 40 27 21 10
Said Masaoudi
par_btp@lecnam.net

Présentation

Prérequis

Diplôme prérequis : Bac+2 génie civil

Cours prérequis : aucun

Plus d'information sur l'offre de formation de la chaire de BTP du Cnam : https://btp.cnam.fr/

Objectifs pédagogiques

L'objectif de ce cours de niveau LP est de former les élèves à la compréhension du cadre réglementaire et juridique encadrant les projets d'aménagement urbain.

Il s'agira en particulier de :

- Analyser les documents d'urbanisme et comprendre leur rôle dans la planification territoriale.
- Maîtriser les outils juridiques de l'aménagement opérationnel en identifiant les contraintes réglementaires, techniques et environnementales.
- Appréhender les situations conflictuelles en matière d'aménagement, à travers l'étude de cas concrets et l'analyse des enjeux juridiques associés.

Compétences

- Identifier les règles et les documents d'urbanisme applicables à un projet.
- Analyser un projet d'aménagement en tenant compte des contraintes juridiques, environnementales et techniques.
- Appréhender et anticiper les risques juridiques et les conflits liés à l'aménagement du territoire.

Programme

Contenu

- Introduction au droit de l'urbanisme en France
- Documents d'urbanisme : PLU, SCOT, carte communale
- Principaux outils d'aménagement opérationnel : ZAC, permis d'aménager, lotissements
- Analyse de projets urbains à travers le prisme juridique et réglementaire
- Étude des contraintes techniques, environnementales et foncières
- Problématiques juridiques liées à la conduite de projets et chantiers
- Études de cas concrets de conflits en urbanisme et aménagement
- Initiation à la gestion des contentieux et recours

Modalités de validation

- Contrôle continu
- Projet(s)
- Mémoire
- Examen final

Description des modalités de validation

Première session : Contrôle continu, rendu de projet, soutenance orale, examen selon le choix de l'équipe pédagogique après validation par le responsable national de l'US.

Seconde session : selon règlement spécifique de la formation en alternance.